

Changement des Représentants Légaux d'une SNC ¹

FORMULAIRE M2

Le Centre des Formalités des Entreprises de la CCI d'AJACCIO
accessible en ligne sur CFEnet
Vous pouvez désormais déclarer en toute simplicité vos formalités
sur la plate-forme Internet
www.cfenet.cci.fr

POUR LA PERSONNE MORALE

- Extrait k'bis de moins de 3 mois
- Deux procès-verbaux originaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Un exemplaire du Journal d'Annonces Légales ou copie du texte de l'annonce avec accusé de réception

EVENTUELLEMENT

- Deux exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par les représentants légaux
- Justification d'inscription des commissaires sur la liste des commissaires aux comptes et 2 lettres d'acceptation de fonctions

POUR LE OU LES GERANT(S) ET TOUS LES ASSOCIES

◆ PERSONNES PHYSIQUES

◆ NATIONALITE

Française:

- Extrait d'acte de naissance ou Déclaration de filiation + photocopie carte nationale d'identité en cours de validité

Etrangère:

- Carte de commerçant étranger et titre de séjour s'il y a lieu

◆ SITUATION MATRIMONIALE (POUR LES ASSOCIES UNIQUEMENT)

- 2 Déclarations en original d'information du conjoint commun en bien du commerçant (+ Chèque de 9,33€ au greffe du tribunal de commerce)

◆ DANS TOUS LES CAS

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale
- Numéro de sécurité sociale

◆ PERSONNES MORALES

- Extrait k'bis de moins de 3 mois

COUT DE LA FORMALITE (uniquement par chèques)

◆ À l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :

- 197,24 €
- 8,68 € et 2,20 €

